

COMMUNE D'AVIRON
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aviron le vendredi 10 juillet 2020 à 18 h 30.

Étaient présents :

Mesdames BERTIN, DUCROCQ, JACQUES, ZABIVOROTA,

Messieurs DROUARD, MARTIN, MONTAIGNE, MORIN, LAUDOUAR (à partir de 19 h 40),

Absents excusés :

Mesdames HELOUIN, LE PROVOST, ROY, BODIN

Messieurs CLEMENT et HATTON

Pouvoirs :

Mme LE PROVOST a donné pouvoir à M. MARTIN

Mme HELOUIN a donné pouvoir à Mme DUCROCQ

M. LAUDOUAR a donné pouvoir à Mme ZABIVOROTA (jusqu'à 19 h 40)

Mme BODIN a donné pouvoir à Mme BERTIN

M. CLEMENT a donné pouvoir à Mme JACQUES

Mme ROY a donné pouvoir à M. MORIN

A été nommé secrétaire de séance : M. MARTIN

Approbation du compte rendu du 1^{er} juillet 2020

Ordre du jour :

- Election des délégués et des suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs
- Présentation et vote du budget primitif 2020
- Vote des subventions diverses
- Autorisation de signature – Demande de fonds de concours pour l'installation de deux nouvelles bornes à incendie
- Proposition d'une liste de noms en vue de la nomination des membres de la commission communale des impôts directs
- Questions diverses

Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Mme la Maire indique au conseil municipal qu'il faut élire des délégués des conseils municipaux ainsi que leurs suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs. Elle précise que, pour les communes de plus de 1 000 habitants l'élection a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégué et de suppléant est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre des sièges de délégués et de suppléants à pourvoir

Pour ce qui concerne la commune d'Aviron, le conseil municipal doit désigner, au scrutin secret, 3 délégués des conseils municipaux et 3 suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs.

a) Composition du bureau électoral

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin

Mme JACQUES et M. DROUARD

et des deux membres les plus jeunes :

Mme DUCROCQ et M. MARTIN

La présidence du bureau est assurée par Mme la Maire.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée est la liste « Aviron Avançons Ensemble ». Elle est composée de :

1 – Sophie BERTIN

2 – Christophe MORIN

3 – Béatrice DUCROCQ

4 – Camille MARTIN

5 – Laure LE PROVOST

6 – Franck LAUDOUAR

Mme la Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15
- Bulletins blancs : 2
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13

La Liste « Aviron Avançons Ensemble » a obtenu 13 voix.

Mme la maire proclame les résultats définitifs :

La liste « Aviron Avançons Ensemble » a obtenu 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Présentation et vote du budget primitif 2020

Mme Ducrocq a fait une présentation détaillée du budget primitif 2020. Celui-ci se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	722 062,47 €	
Recettes		757 100,00 €
Résultat reporté		285 001,10 €
TOTAL	722 062,47 €	1 042 101,10 €
Excédent à reporter		

Section d'investissement

Dépenses	335 920,00 €	
Restes à réaliser	59 950,00 €	333 000,00 €
Déficit reporté		52 630,86 €
Recettes		161 193,47 €
TOTAL	395 870,00 €	546 824,33 €

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET	1 117 932,47 €	1 588 925,43 €

A l'issue de la présentation, la question de l'opportunité de souscrire un prêt en fonction de la capacité d'autofinancement de la commune a été évoquée.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions du conseil municipal, le budget primitif 2020 est adopté à la majorité (13 pour - 2 abstentions)

Vote des subventions pour l'année 2020

Mme la maire présente ensuite aux membres du Conseil Municipal, la répartition des subventions pour l'année 2020

Le montant total représente 9 225 € et se décompose de la façon suivante :

	BP 2019	BP 2020
Article 657362		
CCAS	5 000 €	5 000 €
Article 6574		
ALM EVREUX Basket	100 €	100 €
Pleine Form' Aviron	650 €	650 €
Arc'en Scène	250 €	250 €
Association « Art'Vironnais »	300 €	300 €
Association scolaire	1 000 €	1 000 €
C.F.A.I.E de l'Eure	100 €	100 €

CIDFF	75 €	75 €
Club des 4 V	900 €	900 €
Comité Secours Populaire	50 €	50 €
CTTA Club de Tennis	350 €	350 €
Football club du plateau	2 500 €	2 500 €
Parents et Amis de l'Ecole	650 €	650 €
SPA	300 €	300 €
Aviron Culture et Fêtes	1 000 €	2 000 €
TOTAL	8 225 €	9 225 €

Lors de ce débat, les conseillers municipaux ont rappelé qu'il était important que les associations fournissent un compte rendu financier faisant apparaître les recettes et les dépenses liées aux activités proposées ainsi qu'une demande officielle de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité (11 pour et 4 abstentions) à la répartition proposée.

Autorisation de signature – Demande de fonds de concours pour l'installation de deux nouveaux poteaux d'incendie

Dans le cadre de la défense incendie, il est nécessaire d'installer deux nouveaux poteaux d'incendie situés rue des Tourelles et rue de la Forêt.

Le montant des devis représente 8 700 € HT, soit 10 440 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les devis aux montants estimés
- Autorise Mme la Maire à solliciter un fonds de concours auprès de l'EPN d'un montant de 4 350 € (50 % du montant HT) et à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.
- Décide d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) – Proposition d'une liste de noms en vue de la nomination des membres.

L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par un adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune. La nomination des commissaires par le directeur départemental des finances publiques a lieu dans les deux mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

TITULAIRES

- 1 – M. FOLLIN Jean-Pierre
- 2 – M. ZABIVOROTA Thierry
- 3 – Mme JACQUES Nicole
- 4 – M. RADOUX Didier
- 5 – M. CAMU Eric
- 6 – Mme DUVAL Sophie
- 7 – Mme DROUARD Nelly
- 8 – Mme LAUDOUAR Christelle
- 9 – M. BAGNE Sébastien
- 10 – M. NEVEU Lionel
- 11 – Mme LASNIER Christiane
- 12 – Mme BENOIST Sabine

SUPPLEANTS

- 1 – Mme RIVIERE Emeline
- 2 – Mme LAMBERT Stéphanie
- 3 – M. SENOGLU Burhan
- 4 – M. HEBERT Patrick
- 5 – M. MAUREY Erick
- 6 – M. PERINET Pascal
- 7 – M. LETELLIER Ludovic
- 8 – M. BRUNAS Philippe
- 9 – M. VISENTIN Alexis
- 10 – M. MONNET Laurent
- 11 – M. M'BAREK Radhouane
- 12 – Mme GARNIER Mireille

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à ces propositions

Questions diverses

Programmation des travaux du SIEGE pour 2021

Le SIEGE souhaite connaître dès maintenant les projets de travaux futurs de la commune afin de préparer les réunions de programmation 2021 qui se dérouleront à l'automne prochain. Les membres du conseil municipal proposent d'inscrire l'enfouissement des réseaux de la rue de la ceriseraie (éclairage public coordonné et réseau de télécommunication inclus) et la rue des Violettes (réseau de télécommunication). Mme Jacques propose de refaire le tour pour vérification.

En ce qui concerne les opérations d'éclairage public isolé, le conseil municipal propose d'inscrire le lotissement « Le bois des Saules » pour un changement par des ampoules « LED ».

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 20 h 10.



La Maire,


Sophie BERTIN